



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

SAINT-PLACIDE LE 8 MAI 2023 - LE MAIRE DE SAINT-PLACIDE ENTEND COLLABORER AVEC LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DANS SON IMPLICATION CIBLÉE DANS LES DOSSIERS DE RELATIONS DE TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE.

Le maire de Saint-Placide, Monsieur Daniel Laviolette, entend collaborer pleinement avec les membres de la Commission municipale du Québec qui seront assignés dans le cadre du contrôle limité dans les dossiers de relation de travail actuellement en cours.

Le maire a déclaré : « Nous aurons enfin des interlocuteurs qui voudront connaître l'histoire complète dans ce dossier, car les membres qui seront assignés au contrôle limité de la municipalité par la Commission municipale du Québec pourront prendre connaissance du dossier complet et entendre les explications de certains membres du conseil municipal et des fonctionnaires quant aux faits en litige.

Nous avons agi complètement de bonne foi, sans favoritisme, dans le meilleur intérêt de notre population, et ce dans le but d'être responsable à l'égard des deniers publics. ».

Le maire a finalement déclaré qu'il est à l'aise avec les décisions du conseil municipal qui ont été prises après avoir reçu préalablement tous les conseils professionnels dont le conseil avait besoin pour agir. Il entend continuer à assurer à ses citoyens une gestion serrée des finances municipales qui sont dans un excellent état et à exercer une diligence constante dans le traitement des affaires de la municipalité.

-30-

Source : Cabinet du maire